
Nombre de membres

Séance du 28 mars 2023

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc HENRY

Présents : 11

Sont présents: Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Jérôme PRIN, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Patrick HURNI, Béatrice MERCIER, Tom GENIN

Votants: 11

Secrétaire de séance: Monique BONAFINI

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2022 des Bois - 2023_DE_019

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion de l'année 2022 du budget des bois.

Après s'être assuré que le compte de gestion de l'année 2022 du budget des bois dressé par le comptable, a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budgets des bois.

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2022 du service des eaux - 2023 DE 020

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion de l'année 2022 du budget du service des eaux.

Après s'être assuré que le compte de gestion de l'année 2022 du budget du service des eaux dressé par le comptable, a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budgets du sservice des eaux.

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2022 de la commune - 2023 DE 021

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion de l'année 2022 du budget de la commune.

Après s'être assuré que le compte de gestion de l'année 2022 du budget de la commune dressé par le comptable, a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget de la commune.

Objet: Approbation du Compte Administratif 2022 de la Commune - 2023 DE 022

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après présentation du compte administratif 2022 de la commune par Mme BONAFINI Monique, 1ère adjointe, les

membres du Conseil Municipal les acceptent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 134 513.70 €
 RECETTES (sans report 2021) : 139 113.24 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 24 125.64 €
 RECETTES (sans report 2021) : 20 990.61 €

Objet: Approbation du Compte Administratif 2022 du service des eaux - 2023 DE 023

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après présentation du compte administratif 2022 du service des eaux par Mme BONAFINI Monique, 1ère adjointe, les membres du Conseil Municipal les acceptent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 21 347.87 €
 RECETTES (sans report) : 29 890.21 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 0.00 €
 RECETTES (sans report) : 12 133.02 €

Objet: Approbation du Compte Administratif 2022 des bois - 2023 DE 024

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après présentation du compte administratif 2022 des bois par Mme BONAFINI Monique, 1ère adjointe, les membres du Conseil Municipal les acceptent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 9 285.82 €
 RECETTES (sans report) : 945.00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 0.00 €
 RECETTES (sans report) : 0.00 €

Objet: Affectation des résultats 2022 - Service des Eaux - 2023 DE 025

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	40 762.39 €		+ 15 810.87 €	15 000.00 €	- €	41 573.26 €
				- €		
FONCT	41 096.99 €		8 542.34 €			49 639.33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	49 639.33 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	49 639.33 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE 001)	56 573.26 €

Objet: Affectation des résultats 2022 - COMMUNE - 2023 DE 026

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	9 018.23 €		- 3 135.03 €	1 000.00 € - €	- 1 000.00 €	4 883.20 €
FONCT	41 212.35 €		4 599.54 €			45 811.89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	45 811.89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	18 500.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	27 311.89 €
Total affecté au c/ 1068 :	18 500.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE 001)	5 883.20 €

Objet: Affectation du résultat 2022 - BOIS - 2023 DE 027

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	4 092,36 €		- €	- €	- €	4 092,36 €
				- €		
FONCT	62 634.17 €		- 8 340.82 €			54 293.35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	54 293.35€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	54 293.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE 001)	4 092,36

Objet: Vote des 4 taxes - exo 2023 - 2023 DE 028

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) : 33.26 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 12.98 %

- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 10.60 %
- Taxe Habitation : 8.55 %

Objet: Adoption du tableau des subventions 2023 - 2023 DE 029

Le Maire présente la liste des associations auxquelles il est proposé d'attribuer une subvention en 2023.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations sur la base du tableau annexé à la délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

ASSOCIATION	VOTE 2023
ILCG DU VAL DES COULEURS	300 €
ADMR	300 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	30 €

Objet: Créances éteintes - 2023 DE 030

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie a fait parvenir un dossier pour effacement de dettes relatif à un rétablissement personnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le jugement de procédure de rétablissement personnel en question,

Après en avoir délibéré :

- DECIDE de constater l'effacement de dette pour un montant de 2 100.26 € qui sera imputée à l'article 6542 du budget 2023 du Service des Eaux

- DECIDE de constater l'effacement de dette pour un montant de 42.21 € qui sera imputée à l'article 6542 du budget 2023 de la commune

Objet: Approbation du Budget Primitif 2023 de la Commune - 2023 DE 031

Le Maire présente le Budget Primitif Principal 2023 de la Commune de Sauvigny.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif principal 2023 qui s'élève à :

- Dépenses de fonctionnement : 159 981.89 €
- Recettes de fonctionnement : 159 981.89 €
- Dépenses d'investissement : 104 481.00 €
- Recettes d'investissement : 104 481.00 €

Objet: Approbation du Budget Primitif 2023 du Service des Eaux - 2023 DE 032

Le Maire présente le Budget Primitif du Service des Eaux 2023 de la commune de Sauvigny.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif du Service des Eaux 2023 qui s'élève à :

- Dépenses de fonctionnement : 82 175.33 €
- Recettes de fonctionnement : 82 175.33 €
- Dépenses d'investissement : 68 466.26 €

- Recettes d'investissement : 68 466.26 €

Objet: Approbation du Budget Primitif 2023 du Service Bois - 2023 DE 033

Le Maire présente le Budget Primitif Bois 2023 de la commune de Sauvigny.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du service Bois qui s'élève à :

- Dépenses de fonctionnement : 55 093.35 €
- Recettes de fonctionnement : 55 093.35 €
- Dépenses d'investissement : 4 092, 36 €
- Recettes d'investissement : 4 092, 36 €

Divers

Travaux ONF

Le garde forestier propose des travaux d'entretien sur 43 km ainsi que des ouvertures de cloisonnement sur 3.5 km pour un montant d'environ 6 754.18 € HT.

Le programme sur 15 ans arrive à échéance, il propose de le reconduire sur 5 ans en prévision des risques liés à la sécheresse.

Le Conseil Municipal accepte de prolonger le programme de 5 ans, ainsi que les travaux de cloisonnement.

Borne à incendie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que suite à la perte de contrôle de son véhicule, un usage a percuté la borne à incendie située Rue du Bois. La borne à incendie étant complètement hors d'usage, un constat a été fait, l'assurance à procéder à un remboursement de 2 564.00 €.

Devis de réfection des routes

Monsieur le Maire a demandé l'établissement d'un devis pour la réfection d'une partie de la Route de Goussaincourt et la Rue du Bois et informe qu'il y a une très grosse augmentation. Le Conseil propose de demander à l'entreprise un devis pour grouper les travaux, et prendra une décision lors d'un prochain conseil.

Chouette Effraie

Tom demande l'autorisation de poser un nichoir dans le clocher, pour que les chouettes effraie puissent s'y reproduire (sans qu'elles puissent rentrer dans le clocher). Cette opération se ferait en partenariat avec l'association LOANA. Le Conseil accepte la proposition et charge Tom de s'occuper de l'ensemble des démarches.

Plateforme clocher

Afin de sécuriser et faciliter l'accès au clocher et au système campanaire pour l'entreprise en charge de l'entretien des cloches, M BRUNEL a réalisé une plateforme en bois.

Séance levée à 23h15.